

# Agir ensemble contre l'illettrisme

En novembre dernier, la Ligue de l'enseignement et l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) ont scellé à l'occasion du Salon de l'éducation leur partenariat dans la prévention et la lutte contre l'illettrisme par la signature d'une charte de partenariat. Son objet : rapprocher les initiatives et les actions pour favoriser l'accès de tous aux compétences de base, la lecture et l'écriture, mais aussi à la culture.

Il est plus que jamais nécessaire de réunir toutes les ressources et les énergies pour faire en sorte que l'illettrisme ne prenne pas racine dès l'enfance, mais aussi pour que tous les adultes qui y sont confrontés puissent se voir proposer des solutions. Pour cela il faut qu'ensemble nous rappelions ce qu'est l'illettrisme, trop souvent confondu avec l'analphabétisme, ou la non-connaissance de la langue de leur pays d'accueil pour les populations immigrées.

## Bien définir l'illettrisme

Des définitions simples permettent pourtant de s'y retrouver : c'est une chose que d'arriver dans un pays dont on ne parle pas la langue, c'est le cas des immigrés qui doivent apprendre le français langue étrangère ; c'est une chose que de n'avoir jamais été scolarisé, d'être analphabète comme le sont les hommes et les femmes dans les pays où l'école n'est pas accessible à tous ; mais c'est une tout autre chose, alors que l'on a été scolarisé en France, de se retrouver à un moment de sa vie dans l'incapacité de faire un chèque, de lire un panneau indicateur, une consigne de sécurité, de retirer seul de l'argent d'un distributeur automatique, d'écrire une liste de courses ou de lire le bulletin scolaire de son enfant. C'est vivre une situation très difficile, que l'on cherche à cacher le plus souvent de peur d'être stigmatisé, que de ne pas maîtriser la base de la base, la lecture, l'écriture, le calcul, les compétences de base indispensables pour être autonome dans les situations simples de la vie courante : c'est cela être confronté à l'illettrisme.

Un peu plus de trois millions de personnes, soit 9 % de la population âgée de 18 à 65 ans ayant été scolarisée en France, se retrouvent aujourd'hui dans cette situation. C'est ce que nous a révélé l'enquête réalisée par l'Insee en partenariat avec l'ANLCI<sup>1</sup>. Mais au-delà de ce chiffre global impressionnant, il faut avoir des indications plus précises pour faire porter vraiment les efforts là où il le faut, et en finir avec certaines idées reçues qui empêchent d'être efficace.

## Dépasser les idées reçues

La moitié des personnes illettrées ont plus de 45 ans, la moitié travaille, la moitié vit dans les zones rurales ou faiblement peuplées, les trois quarts parlaient uniquement le français à la maison à l'âge de 5 ans. Autant de



données révélées par l'ANLCI après l'exploitation de l'échantillon de 10000 personnes sur lequel a porté l'enquête.

Ces données nous invitent aussi à ne pas confondre illettrisme et immigration, à ne pas conduire la politique de prévention et de lutte contre l'illettrisme uniquement dans les quartiers urbains sensibles, mais à développer les efforts sur tous les territoires, à faire de la consolidation et de la réacquisition des compétences de base une donnée essentielle des politiques de formation tout au long de la vie, et à mener des politiques de prévention.

Car si l'on veut donner à tous les enfants l'occasion de faire de la première rencontre avec les apprentissages fondamentaux une rencontre réussie, il faut la préparer dès la toute petite enfance. Les mouvements d'éducation populaire comme la Ligue de l'enseignement ont souvent été au cœur des actions menées dans ce champ. Leurs actions culturelles centrées sur le livre, sur la lecture, le spectacle vivant, constituent par exemple un travail public et militant d'enrichissement du cadre culturel des enfants et des jeunes, et participent de l'entrée et du maintien en lecture et écriture.

## Une approche globale d'accès aux savoirs et à la culture

Et d'ailleurs, même si aujourd'hui la question de l'illettrisme est davantage reconnue comme une difficulté majeure d'insertion, la Ligue de l'enseignement a toujours envisagé ses actions dans une réflexion globale d'accès aux savoirs et à la culture. Le

Signature de la charte de partenariat entre la Ligue de l'enseignement et l'ANLCI, Salon de l'éducation 2006. De gauche à droite, Jean-Michel Ducomte, président de la Ligue de l'enseignement, Antoine Martin, président de l'ANLCI, Marie-Thérèse Geoffroy et Jean-Marc Roirant, secrétaire général de la Ligue de l'enseignement. © Amélie Debray

paysage des actions menées par ses associations locales et ses fédérations révèle, à cet égard, deux démarches complémentaires. L'une privilégiant les dispositifs propres à la lutte contre l'illettrisme (avec des financements spécifiques, des contraintes singulières tels les AFB<sup>2</sup> par exemple) et l'autre considérant l'action culturelle comme levier émancipateur, comme une entrée singulière et porteuse de sens pour les adultes et les citoyens de demain.

Le partenariat de la Ligue de l'enseignement et de l'ANLCI veut faire de la prévention et de la lutte contre l'illettrisme l'occasion de décloisonner les interventions, et de faire des adultes qui sont confrontés à l'illettrisme, ou des enfants en difficulté de lecture et d'écriture, le point de convergence de tous les efforts, de toutes les compétences de tous ceux qui dans leur cœur de métier peuvent contribuer à un moment à cette tâche essentielle pour l'équilibre de notre société.

C'est dans cet esprit que l'ANLCI et la Ligue de l'enseignement ainsi que de nombreux partenaires invitent à se mobiliser pour faire vivre dans chaque territoire les plans régionaux de prévention et de lutte contre l'illettrisme, à faire de la démarche d'échange et de partage des pratiques qui réussissent, engagée par le Forum permanent des pratiques, une méthode de travail partenariale et collective qui sache construire entre tous les intervenants et décideurs, autour et avec ceux qui sont concernés, une véritable chaîne de solidarité.

Marie-Thérèse Geoffroy<sup>3</sup> et Eric Favey<sup>4</sup>

## SOMMAIRE

### Reconnaître à tout individu le droit à la VAE

Le volet VAE de la loi de modernisation sociale votée en 2002 apparaît comme un texte de progrès. Hugues Lenoir, sociologue, analyse ici l'éventuel accès des adultes en situation d'illettrisme à un titre ou à un diplôme par cette voie complémentaire à la formation initiale ou continue.

PAGE 10

### Repérer et orienter à l'échelle d'un « pays »

Repérer les personnes en difficultés, évaluer ces difficultés et leur proposer une formation adéquate : la fédération de la Ligue de l'enseignement de la Nièvre met en œuvre ces objectifs dans le cadre de deux dispositifs qu'elle coordonne sur les deux tiers du département.

PAGE 11

### Charleville construit un projet global contre l'illettrisme

Face aux situations d'illettrisme, une ville s'engage autour de la réalisation d'un projet global afin de mutualiser les pratiques et de développer des actions nouvelles.

PAGE 11

### Faire connaître les pratiques qui réussissent

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) organise du 20 au 22 juin prochain la rencontre nationale du Forum permanent des pratiques qui vient clôturer un cycle des 24 rencontres.

PAGE 12

### La culture comme détour, le groupe comme partenaire

Dans les ateliers de formation de base de l'agence Infrep de Mortagne dans l'Orne, l'action culturelle est pertinente, non pas pour intervenir de manière directe sur l'apprentissage, mais pour élaborer un cadre qui permet de travailler sur l'appétence, le désir et la dynamique collective.

PAGE 12

Dossier coordonné par Damien Raymond et Eric Nedelec

## À CONNAÎTRE

## Chiffres clés

9 %

C'est la part de la population adulte âgée de 18 à 65 ans, qui, ayant été scolarisée en France, est en situation d'illettrisme. Être illettré, c'est être privé de cette base de la base, la lecture, l'écriture, compétences nécessaires pour faire face de manière autonome à des situations très simples de la vie courante après avoir pourtant été scolarisé : pouvoir circuler, faire ses courses, prendre un médicament, utiliser un appareil, lire le carnet scolaire de son enfant, entrer dans la lecture d'un ouvrage simple, retirer de l'argent à un distributeur automatique...

Plus de 3 millions de personnes sont donc concernées.

53 %

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme a plus de 45 ans, ce qui va à l'encontre de certaines idées reçues, qui limitent ce phénomène aux classes d'âge les plus jeunes...

49 %

La moitié des personnes en situation d'illettrisme vit dans des zones rurales ou faiblement peuplées.

57 %

Plus de la moitié des personnes en situation d'illettrisme exerce une activité professionnelle, soulignant le fait que cette situation touche de près le monde du travail et de l'entreprise.

74 %

C'est le pourcentage des personnes en situation d'illettrisme qui utilisaient exclusivement le français à la maison à l'âge de 5 ans, ce qui contredit les idées reçues : illettrisme et immigration ne se confondent pas.

Source : Enquête Information vie quotidienne de l'Insee (2005).

Depuis 2001, l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) a engagé avec l'Insee et d'autres partenaires un travail permettant de mesurer le taux d'illettrisme parmi la population adulte et de mieux connaître les personnes qui sont confrontées à cette grave difficulté. L'introduction en 2002 du module ANLCI dans l'enquête IVQ a permis de disposer en 2006 d'informations inédites.

4,5 %

C'est la part des jeunes de 17 ans en situation d'illettrisme et repérés lors de la journée d'appel de préparation à la Défense en 2004. En fait, le pourcentage augmente avec les catégories d'âge de la population française : 4,5 % chez les 18-25 ans, 9 % chez les 36-45 ans et 14 % chez les 56-65 ans contrairement aux idées reçues.

## INTERVIEW

## Reconnaître à tout individu le droit à la VAE

Le volet VAE<sup>1</sup> de la loi de modernisation sociale votée en 2002 apparaît comme un texte de progrès. Ses intentions permettent à chaque porteur d'expériences sociales ou professionnelles d'obtenir tout ou partie d'un titre ou d'un diplôme. Cela implique donc de reconnaître à tout individu de faire valoir son droit à l'accompagnement et à la validation de son expérience. Hugues Lenoir, sociologue, analyse ici l'éventuel accès des adultes en situation d'illettrisme à un titre ou à un diplôme par cette voie complémentaire à la formation initiale ou continue.

**Les Idées en mouvement : Enquête Information et vie quotidienne menée par l'Insee en partenariat avec l'ANLCI révèle que 9 % de la population de 18 à 65 ans sont en situation d'illettrisme, dont 57 % exerçant une activité professionnelle. Quelle analyse vous inspire ce chiffre ?**

**Hugues Lenoir :** De tels chiffres tout d'abord m'alarment et montrent les limites du travail réalisé par les acteurs éducatifs. Certaines personnes passent, sans que l'on sache toujours comment ni pourquoi, au travers des mailles pourtant serrées des apprentissages de base. Ce qui en soi est une véritable question sociale qu'il convient d'étudier et non d'occulter afin de trouver des solutions qui ne soient ni stigmatisantes pour les personnes en situation d'illettrisme ni pour les éducateurs.

Ensuite, malgré ces savoirs de base quelquefois très lacunaires, les adultes en situation d'illettrisme, souvent à l'insu de leur entourage, ont suffisamment de talent et mobilisent suffisamment de compétences pour tenir de manière satisfaisante, un emploi plus ou moins qualifié. Enfin, ces possibilités d'emploi sans recours à la lecture, à l'écriture, aux technologies de l'information, tendent à se raréfier du fait des évolutions du processus de travail, ce qui pourrait avoir, à terme, pour conséquence d'exclure encore plus certains adultes en situation d'illettrisme des communautés professionnelles. Il convient donc d'être très vigilant sur ce point et de mettre en œuvre des dispositifs de remédiation, pédagogique-ment acceptable par les futurs apprenants. La question de l'ingénierie de ces dispositifs de formation est pour moi centrale et déterminante dans la relance des dynamiques d'apprentissage.

**Les voies d'accès à la qualification comme la validation des acquis de l'expérience supposent une certaine autonomie en lecture et écriture. Les personnes en situation d'illettrisme ne risquent-elles pas de s'en trouver écartées ?**

La validation des acquis de l'expérience pour les personnes en difficulté est à la fois une chance et un risque. Une chance car elle permet aux adultes en situation d'illettrisme compétents de se voir certifier et reconnaître une qualification officielle pour des emplois qu'ils occupent souvent depuis de nombreuses années. Une telle reconnaissance sociale, au-delà des effets personnels qu'elle produit, sécurise les situations d'emploi et favorise parfois des évolutions ou de nouveaux départs professionnels. La VAE représente aussi un risque du fait de la survalorisation de l'acte d'écriture et de lecture dans les procédures proposées (imposées) par la plupart des certificateurs pour les niveaux V (équivalent du CAP) dans le cadre de la manifestation de la preuve. Une telle procédure



© DR

entraîne trop souvent la renonciation, voire l'exclusion de toute recherche de certification pour des personnes pourtant réputées maîtriser les compétences nécessaires à la tenue de leur poste de travail. Il conviendrait donc d'engager au plus tôt avec tous les certificateurs une réflexion visant à trouver d'autres supports dans la production de la preuve (oralisation, film, témoignage, réalisation concrète...) sans pour autant exclure l'écrit pour ceux qui le peuvent. Sur ce terrain des niveaux V, fort heureusement, des pratiques alternatives de mise en situation existent tant pour l'obtention des titres du ministère du Travail que pour celle de certains CQP (certificats de qualification professionnelle). Et à ce jour, rien ne peut laisser penser que les certifications délivrées par ce biais soient bradées et les certifiés sous-qualifiés. Cette voie de certification est à amplifier d'autant que la manifestation des compétences ne demande que rarement, même pour les plus pointues et les plus cognitives, leur mise en écriture pour être avérées.

**Vous avez été missionné par l'ANLCI comme expert du Forum permanent des pratiques pour la région Centre dans le but d'identifier et de formaliser les bonnes pratiques qui permettent aux personnes en difficulté avec l'écrit d'utiliser les dispositifs de qualification de droit commun. Quelles sont les principales conditions de réussite lorsque l'on décide d'accompagner ces personnes vers la qualification ?**

Les quatre expérimentations analysées en région Centre permettent d'affirmer que pour les adultes en situation d'illettrisme, l'accès à la certification et à la qualification, au-delà des intentions et des incantations, est possible. Elles montrent aussi que plu-

sieurs voies d'accès sont utilisables, à savoir la VAE, la formation ou un mixte VAE-formation avec ou sans alternance, que cette certification professionnelle est accessible aux usagers qu'ils soient jeunes et en formation initiale ou déjà sortis de l'appareil scolaire, ou qu'ils soient moins jeunes, et que tous les dispositifs de certification sont mobilisables sur de telles actions : diplômes de l'Éducation nationale et du ministère des Affaires sanitaires et sociales, titres du ministère du Travail, certifications de branches.

Pour moi les conditions de la réussite indispensables sont : une forte implication institutionnelle associée à une politique volontariste ; des financements et des actions reconductibles sur plusieurs années ; un réseau partenarial solide et partageant les mêmes valeurs et les mêmes intérêts pour l'action (collectivités territoriales, OPCA, entreprises, organismes de formation, certificateurs...) ; un pilotage souple et réactif ; un dispositif et une andragogie adaptés aux personnes cibles c'est-à-dire « déscolarisé » et qui mobilise des pratiques actives d'apprentissage ; des acteurs formés, professionnels et impliqués voire quelque peu militants ; des stagiaires et des usagers responsabilisés, motivés et acteurs de leurs parcours.

Au demeurant, l'ingénierie du projet d'action ne peut pas ne pas prendre en compte les projets personnels. Il convient donc d'éviter toute « dictature » d'une ingénierie exogène, même bien intentionnée, et de favoriser tant que faire se peut une ingénierie endogène et coopérative. En d'autres termes, d'associer le plus possible les apprenants et les candidats eux-mêmes à la conception du dispositif les impliquant individuellement et socialement. Leur engagement dans la construction favorisant une appropriation du système d'action par les acteurs eux-mêmes, et par conséquent une « apprenance » facilitée.

**Propos recueillis par Hervé Fernandez, secrétaire général de l'ANLCI**

1. Validation des acquis de l'expérience.

## La validation des acquis de l'expérience

La validation des acquis de l'expérience (VAE) est rendue possible par la loi de modernisation sociale de janvier 2002 pour l'ensemble des titres et des diplômes inscrits au répertoire des qualifications professionnelles. Cette loi réaffirme la valeur sociale des savoirs professionnels, militants, domestiques construits dans et par l'expérience et leur légitime reconnaissance institutionnelle et sociale. Elle stipule que toute personne qui possède une expérience de trois ans en lien avec un diplôme professionnel peut obtenir tout ou partie de celui-ci au titre des savoirs d'action acquis au cours de cette expérience. Au candidat de prouver que ses acquis justifient, aux yeux d'un jury constitué à cet effet, « en tout ou partie des connaissances et des aptitudes exigées pour l'obtention du diplôme postulé ». Une telle loi offre à tout un chacun de nouvelles perspectives de reconnaissance, c'est dans ce cadre que s'insère la problématique du travail d'Hugues Lenoir.

## INITIATIVE

## Repérer et orienter à l'échelle d'un « pays »

Repérer les personnes en difficultés, évaluer ces difficultés et leur proposer une formation adéquate: la fédération de la Ligue de l'enseignement de la Nièvre met en œuvre ces objectifs dans le cadre de deux dispositifs qu'elle coordonne sur les deux tiers du département.

« **A**vant la mise en place de la plate-forme de repérage, la majorité des personnes en situation d'illettrisme était orientée directement vers des formations pour analphabètes ou de français langue étrangère. Or, la mise en œuvre de ces formations où les publics sont mélangés peuvent les décourager », explique Carine Malroux, coordinatrice du Dispositif nivernais d'accès à l'autonomie linguistique (Dinali). Ce dispositif est mis en place depuis 2005 par la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de la Nièvre sur deux « pays » du département, celui de Nevers, dans le sud nivernais et celui de Bourgogne nivernaise. Un dispositif identique, géré par la mission locale de Château-Chinon, fonctionne dans le troisième pays de la Nièvre.

Dinali se présente comme une plate-forme de repérage et d'orientation du public en situation d'illettrisme. Il s'appuie sur un partenariat avec toutes les organisations susceptibles d'être en contact avec ces personnes: ANPE, BJI (bureaux information jeunesse), travailleurs sociaux, PMI (protection maternelle et infantile), associations caritatives, CAF (caisse d'allocation familiale), CPAM (caisse primaire d'assurance-maladie), médecins du travail, OPCA, branches professionnelles, banques, La Poste ou encore les secrétaires de mairie. Ces partenaires bénéficient d'une formation de deux jours au repérage des situations d'illettrisme.

Les personnes repérées par les partenaires sont invitées ensuite à se rendre sur la plate-forme pour un entretien d'une heure trente et une évaluation de leurs savoirs de base. En fonction du diagnostic, elles sont



orientées vers des organismes de formation. Depuis la création de Dinali, 220 personnes de plus de 16 ans ont été reçues en formation et plus d'une centaine d'entre elles a suivi une formation aux savoirs de base. « *Quand une personne repérée accepte de faire une évaluation, un énorme pas est fait. À nous, ensuite, de détecter si elle est réellement en situation d'illettrisme pour l'orienter vers un organisme de formation. Les autres ont pu être orientées vers d'autres types de formation, comme une remise à niveau ou du français langue étrangère* », précise la coordinatrice.

## Sensibiliser, un travail de fourmi

Dinali est financé par le conseil général, le conseil régional, la DASS (direction des affaires sanitaires et sociales) et le FSE (fonds social européen). Mais l'expérience prouve qu'un autre partenaire de taille est essentiel: l'employeur. « *On rencontre des personnes qui, pendant vingt ou trente ans, ont travaillé et ont su se débrouiller. Mais, une fois licenciées, leur illettrisme leur revient en pleine face* ». Carine Malroux

Affiches de communication du dispositif Dinali.

Contact: Fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de la Nièvre, Carine Malroux au 03 86 71 97 56 ou dinali@jol58.org.

veut sensibiliser les entreprises aux formations de base qui, souligne-t-elle, « *sont imputables au plan de formation, au même titre qu'une formation technique* ». Encore faut-il le faire savoir. « *C'est un travail de fourmi, reconnaît l'animatrice de Dinali. Car l'illettrisme est un sujet tabou* ». Elle a pu le vérifier, même auprès des travailleurs sociaux, qui « *parlent plus facilement des toxicomanies que de l'illettrisme* ». Comme le confirme Chantal, une stagiaire: « *Le problème, c'est que je me suis toujours cachée. J'ai même menti en racontant que je faisais d'autres métiers* ». Depuis fin novembre, Chantal suit deux fois par semaine les cours dispensés par l'Association familiale de prévention et de lutte contre l'illettrisme, dans le cadre d'un contrat renouvelable de 70 heures. Au sein de Dinali, l'accent est mis sur la nécessité d'élaborer un projet. Chantal en a un. « *J'ai mon brevet de secourisme et mon permis de conduire les ambulances* ». Et comme remplir les papiers ne devrait plus être un problème, son avenir semble tout tracé. Tout en gardant un œil sur le passé: « *Quand on m'a mise dans une classe CPPN (les anciennes classes préprofessionnelles de niveau, N.D.L.R.), j'ai eu honte, j'étais déjà jugée, classée* ». Trente ans plus tard, la voilà pourtant relancée au travers d'un atelier de formation de base. La fédération d'éducation populaire met ainsi pleinement en œuvre ses convictions autour de la nécessaire formation tout au long de la vie.

Enfin, s'inspirant de Dinali, d'autres plates-formes ont vu le jour en France: comme en Bourgogne, où la fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Côte-d'Or, porte aujourd'hui un dispositif similaire.

Damien Raymond

## À CONNAÎTRE

## Chiffres clés

11 000

C'est le nombre de bénévoles retraités qui ont participé en 2005-2006 à l'action de l'association Lire et Faire Lire. Ils sont intervenus dans près de 4000 structures éducatives auprès de 15000 enfants. Lire et faire lire est développé dans chaque département par des coordinateurs des deux réseaux associatifs nationaux: la Ligue de l'enseignement et l'Union nationale des associations familiales. 96 fédérations départementales de la Ligue de l'enseignement sont ainsi impliquées dans ce programme qui vise à donner le goût et le plaisir de lire à l'école.

Contact: [information@lireetfaire.org](mailto:information@lireetfaire.org)

## 39

Dans le réseau de la Ligue de l'enseignement (fédérations départementales et agences de formation professionnelle), c'est le nombre de structures qui mettent en œuvre des actions de lutte contre l'illettrisme. Ces actions touchent près de 5000 personnes réparties sur tous les territoires, urbains et ruraux. Cette statistique n'inclut pas les actions généralement libellées « *prévention de l'illettrisme* » comme les actions culturelles et éducatives, de loisirs, d'accompagnement à la scolarité ou de prévention du décrochage scolaire. Les mouvements d'éducation populaire ou les associations complémentaires de l'enseignement public mènent en effet ces actions en direction de la petite enfance et des enfants et adolescents scolarisés. Pour la Ligue de l'enseignement, la mission nationale « *Lutte contre l'illettrisme* », qu'elle a structurée depuis 7 ans, s'adresse, elle, aux actions menées en direction d'un public adulte, dans le cadre de la formation tout au long de la vie.

Contact: Karin Tudal, chargée d'une mission nationale déléguée, fédération départementale de la Ligue de l'enseignement de Dordogne. [karin@laligue24.org](mailto:karin@laligue24.org) [www.laligue.org](http://www.laligue.org)

## 2 432

C'est le nombre de participants aux 24 rencontres régionales du Forum permanent des pratiques, qui se sont déroulées cette année de décembre à avril. Ayant notamment pour objectif de conforter les bases d'un travail en réseau, ces rencontres précèdent la rencontre nationale (cf. article p. 12).

## 51

C'est le nombre de Centres ressources illettrisme présents sur l'ensemble du territoire national et outremer. En lien avec l'ANLCI et ses 26 chargés de mission régionaux, leur rôle est d'informer tout public sur la question de l'illettrisme, avec le fonds documentaire notamment, d'agir, de mettre en œuvre les projets, de coordonner et de mettre en relation les acteurs, de former les formateurs et médiateurs et de changer la façon de percevoir cette situation. Cela passe aussi par la mobilisation, la sensibilisation.

La liste complète des centres de ressources sur [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr)

## INITIATIVE

## Charleville construit un projet global contre l'illettrisme

Face aux situations d'illettrisme, une ville s'engage autour de la réalisation d'un projet global afin de mutualiser les pratiques et de développer des actions nouvelles. L'atout majeur de cette démarche: une sensibilisation accrue des habitants et des acteurs économiques et sociaux.

« **C**omment ne pas réagir quand on sait que près de 10 % de nos concitoyens ont des difficultés avec la lecture et l'écriture alors qu'ils ont été scolarisés? C'est être fidèle aux valeurs qui ont fondé l'école laïque et républicaine car maîtriser la lecture et l'écriture est une clé de l'émancipation, de la liberté, de la citoyenneté et de la promotion sociale », souligne Claudine Ledoux, maire de Charleville-Mézières. Face à ce constat, la ville s'implique fortement, d'une part pour faire en sorte que les enfants et les jeunes aient le goût de lire et d'écrire (par le biais de ses actions dans les crèches, les écoles, les équipements culturels, etc.), et d'autre part, par la réalisation d'actions de formation pour les publics en difficultés, ou plus simplement la mise à disposition de locaux et enfin, par la réalisation d'un plan local de lutte contre l'illettrisme.

Ce plan a été élaboré de façon partenariale à partir d'une étude diagnostique sur la problématique de l'illettrisme à Charleville-Mézières.

Contact: François Texeraud, directeur général adjoint des services [dga.sec@mairie-charlevillemezieres.fr](mailto:dga.sec@mairie-charlevillemezieres.fr) ou 03 24 32 40 75. 1. Centre national de la fonction publique territoriale.

De cette étude, il est ressorti une trop faible lisibilité des réponses apportées et leur besoin de cohérence, un manque de moyens consacrés à ce type d'actions, le besoin d'un appui pédagogique, mais aussi d'un lieu d'accueil et de diagnostic du public concerné.

Dans ce contexte, la ville réalise d'abord une sensibilisation au problème de l'illettrisme et à la connaissance du public concerné par la communication, par la formation des personnes en contact avec le public, ou la médiation qu'effectuent les associations et les travailleurs sociaux. Elle engage par une action spécifique en faveur des personnels municipaux. La commune, qui emploie 1200 salariés, n'est en effet pas épargnée par ce problème et montre en quelque sorte l'exemple sur son territoire en agissant pour combler les lacunes de la formation de base de certains de ces agents en partenariat avec le CNFPT<sup>1</sup>. Une façon de sensibiliser les chefs d'entreprises ou les

employeurs associatifs à la prise en compte de ce phénomène auprès de leurs salariés.

## Un centre de ressources

La ville a ensuite mis en œuvre dans les locaux d'une ancienne école, un centre d'accueil, d'information, d'orientation et de suivi, appelé Abécédaire. Ce lieu accueillera également un centre de ressources et d'animation pour les acteurs de la lutte contre l'illettrisme: il s'agit d'offrir un service de documentation spécialisée et d'outils pédagogiques, de favoriser les échanges entre les acteurs (associations, professionnels, formateurs, salariés ou bénévoles) et de construire des actions de formation innovantes, adaptées aux spécificités du public. C'est enfin dans ces locaux qu'un groupe de stagiaires en formation de savoirs de base, a réalisé un spectacle à l'occasion du dernier festival mondial du théâtre de Marionnettes. Un si long chemin a déjà été parcouru...

Damien Raymond

## À SAVOIR

**Le SPS et la lutte contre l'illettrisme**

Les Idées en mouvement est membre du Syndicat de la presse sociale, qui rassemble plus de 170 publications associatives, syndicales et mutualistes. Le syndicat est investi depuis plus de 10 ans sur le terrain de l'information et de la sensibilisation à la lutte contre l'illettrisme.

En 1995, le SPS lance une première campagne « Pour la maîtrise et la promotion de l'écrit et de la lecture au service de la citoyenneté pour faire reculer l'exclusion ». Puis c'est l'organisation et la promotion de « L'Appel des 26 » : 26 personnalités, de A comme Arditi à Z comme Zidane, qui lancent un appel à la solidarité et à la mobilisation générale (1999).

En 2001, avec l'ANLCI qui se crée, le SPS organise à Lyon le forum « Un engagement pour les acteurs de l'entreprise » avec chefs d'entreprise, représentants syndicaux, organismes de formation, élus et partenaires institutionnels pour réfléchir et entreprendre ensemble contre ce facteur d'exclusion sociale et professionnelle.

La 4<sup>e</sup> campagne, en 2003, prend pour thème « Merci de faire passer le mot », afin de promouvoir le numéro Indigo dédié aux personnes concernées, mis en place par l'ANLCI. Avec le soutien de l'association Chaplin et de Marin Karmitz, le SPS lance la campagne avec un extrait du film de Charlie Chaplin *Le Kid*.

Puis, en partenariat avec MK2 et sa filiale NADA, cinq réalisateurs de cinéma réalisent un court-métrage qui aborde le sujet de l'illettrisme à leur manière : *Sans toi* de Liria Bégéja, avec Emmanuelle Seigner (prix du meilleur film au Festival de courts-métrages de Capalbio en juillet 2004) ; *Le Voisin Éric* de Nils Tavernier, avec Miou-Miou ; *K.O.* de Raphaël Frydman ; *NIF* de Laurent Bouhnik ; *RG d'Hippolyte* Girardot. Cette campagne, associée à l'investissement personnel d'Emmanuelle Seigner, est déclinée notamment en partenariat avec la Fnac, France 3, le Salon du livre (2004). Au Salon de l'éducation 2005, le SPS a distribué 25 000 minilivres *Abécédaire de l'illettrisme*, accompagnés d'un bulletin de jeu concours, invitant les visiteurs à se rendre sur le stand de l'ANLCI et sur celui de la MGEN, adhérent du SPS, qui diffusait les cinq courts-métrages.

Enfin, avec la première Rencontre européenne de la presse sociale, en septembre 2006, s'ouvre au SPS l'opportunité d'étendre sa lutte contre l'illettrisme au niveau européen, avec le soutien de tous ses partenaires, réseaux de l'économie sociale et solidaire, syndicats, etc. qui tous, dans le domaine associatif, professionnel, et par le biais de leurs publications, peuvent eux aussi « faire passer le mot » contre ce facteur d'exclusion.

**Laurent Pasteur**

Pour se procurer une copie des documents et films, contacter le SPS au 01 44 90 43 60 ou consulter le site [www.lapressesociale.eu](http://www.lapressesociale.eu)

## INITIATIVE

**Faire connaître les pratiques qui réussissent**

L'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme (ANLCI) organise du 20 au 22 juin prochain la rencontre nationale du Forum permanent des pratiques qui vient clôturer un cycle des 24 rencontres. En moins de cinq mois et sur tous les territoires, ce sont plus de 2 500 acteurs et décideurs qui ont travaillé ensemble à l'initiative de l'ANLCI pour mutualiser leurs savoir faire et faire connaître les pratiques qui réussissent.

Pour éviter que l'illettrisme ne prenne racine dès l'enfance et proposer à celles et ceux qui y sont confrontés des solutions adaptées, partout sur le terrain, les intervenants s'efforcent de trouver des modes d'action efficaces. Leurs pratiques sont trop rarement valorisées et formalisées pour être connues et mutualisées. Pour rendre l'action plus massive et plus efficace, il est en effet capital d'identifier les bonnes pratiques, de les analyser et de les faire connaître au plus grand nombre. C'est pour répondre à cette exigence très concrète que l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme a lancé un Forum permanent des pratiques.

**Une démarche ancrée dans les territoires**

Dans 24 régions, entre décembre 2006 et avril 2007, à l'initiative de l'ANLCI, plus de 2 500 acteurs de l'éducation, de la formation, de l'entreprise, de l'insertion, de la culture, intervenants salariés et bénévoles ont travaillé ensemble et partagé les pratiques réussies. Au-delà des discours généraux, ils se sont attachés d'une manière très pragmatique à formaliser des outils et démarches concrètes



pour améliorer les compétences de tous ceux qui conjuguent leurs efforts pour prévenir et lutter contre l'illettrisme auprès des enfants, des jeunes, des adultes dans leur vie professionnelle, sociale et citoyenne.

Leurs travaux permettent d'apporter des réponses aux questions suivantes : Comment identifier et mesurer les besoins des personnes en situation d'illettrisme ? Comment en parler avec elles ? Comment les motiver et sécuriser leur parcours ? Quelles sont les stratégies de prévention et de formation qui réussissent ? Quels sont les « secrets de fabrication » des acteurs ? Quelles leçons tirer des expériences ? Comment inscrire l'action dans la durée ? Comment tra-

Pour en savoir plus et s'inscrire : [www.anlci.gouv.fr](http://www.anlci.gouv.fr) fax : 04 72 07 44 99

vailler en réseau ?

La rencontre nationale du 20, 21 et 22 juin 2007 à Lyon, conçue avec et pour les praticiens afin de mettre à disposition de tous ce travail en commun, vient clôturer le cycle des rencontres régionales. Elle offre la possibilité aux acteurs locaux de croiser leurs « bonnes pratiques » avec celles mises en œuvre dans d'autres territoires. L'ANLCI propose trois journées pour débattre avec deux tables rondes plénières « Sécuriser les parcours professionnels des personnes en situation d'illettrisme » et « Prévenir l'illettrisme tout au long de la vie », pour se former avec quatre ateliers parcours, ainsi que pour s'informer, avec un espace rencontre « Professionnels ».

Le rôle de l'Agence nationale de lutte contre l'illettrisme est de réunir, pour qu'ils puissent mieux agir ensemble, les pouvoirs publics nationaux et locaux, les collectivités, les partenaires sociaux, entreprises et associations. C'est la première fois qu'une démarche concrète d'une telle ampleur est organisée dans notre pays afin de faire connaître les pratiques qui réussissent pour prévenir et lutter contre l'illettrisme. ■

## INITIATIVE

**La culture comme détournement, le groupe comme partenaire**

Dans les ateliers de formation de base de l'agence Infrep de Mortagne dans l'Orne, l'action culturelle est pertinente, non pas pour intervenir de manière directe sur l'apprentissage, mais pour élaborer un cadre qui permet de travailler sur l'appétence, le désir et la dynamique collective.

L'agence Infrep de Mortagne mène des actions dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme et de l'alphabétisation depuis 1986. Cette structure intervient actuellement sur trois sites dans l'Orne (L'Aigle, Mortagne, Le Theil) et quatre sites dans la Sarthe (Beaumont, Mamers, Ballon, La Ferté-Bernard). Elle reçoit tout type de public après la fin de la scolarité obligatoire selon deux catégories : les moins de 26 ans d'une part et les plus de 26 ans d'autre part (souvent 26-50 ans). « Nous accueillons les personnes scolarisées en France ou issues de pays francophones et les étrangers ayant suivi préalablement un stage de formation linguistique. Le public est en majorité féminin, surtout chez les plus de 26 ans », explique Dominique Lelandais, la directrice.

S'inscrivant dans le cadre de la lutte contre l'illettrisme, l'atelier de formation de base a pour but de faire acquérir ou retrouver les bases du français et du calcul. Ce travail permet aux apprenants de s'insérer ou se réinsérer professionnellement et socialement.

« Nous avons un rôle « facilitateur » dans l'insertion professionnelle par l'acquisition des bases indispensables dans la vie quotidienne. Les stagiaires peuvent ainsi mieux affronter une recherche d'emploi (annonces ANPE, recherche Internet...), et aussi accéder à des formations préqualifiantes, voire qualifiantes », poursuit Madame Lelandais.

Contact : Dominique Lelandais, Agence Infrep de Mortagne, 02 33 85 31 20 [dlelandais@infrep.org](mailto:dlelandais@infrep.org)

**Variation des supports et des actions**

Lorsque certaines personnes arrivent, elles sont en voie de « désocialisation ». Les échanges redonnent en quelque sorte les clés de la vie en société. Pour y parvenir, l'équipe de formateurs diversifie les modes d'apprentissage. Compte tenu de leurs difficultés, les travaux sont individuels mais alternent avec des activités collectives. En dehors des exercices un peu « scolaires », des supports favorisent le développement de connaissances plus générales et plus attrayantes : travaux de groupes sur la biologie, la géographie, ou encore l'histoire, pour l'enrichissement de la lecture, de l'écriture et la socialisation par le dialogue. L'étude de la géographie est facilitée par la présence de personnes d'origines diverses, ce qui favorise l'ouverture aux autres et la chute de préjugés.

Pour des recherches sur divers sujets, les stagiaires empruntent régulièrement des livres ou consultent Internet selon leurs centres d'intérêt – la quasi-totalité n'avait jamais imaginé le faire. Mais ce partenariat va plus loin : ainsi, au Theil, les stagiaires ont confectionné des panneaux avec textes et photos sur les civilisations précolombiennes, la faune et la flore dans le Perche, la sorcellerie... À Mortagne, lors de journées littéraires, les stagiaires ont visité une exposition de livres et ont dialogué avec Gérard Herzhaft, écrivain, chanteur et musi-

cienn de blues. Le contact direct avec un artiste a été une expérience exceptionnelle, ils lui ont d'ailleurs envoyé une lettre de remerciement à laquelle il a répondu. Le groupe a aussi visité diverses expositions (peinture, sciences, photos...), suivies de compte rendu écrit, de débats : un dossier sur l'esclavage a par exemple été réalisé, à l'occasion de la commémoration de son abolition.

Le support cinématographique vient aussi compléter le panel : films d'auteurs analysés et discutés (découverte d'un domaine souvent inconnu, travail sur l'image pour mieux comprendre la télévision) et « méthode en un mot », films brefs dont le scénario est disponible afin de travailler l'écrit et l'oral.

« Nous pratiquons en outre l'atelier d'écriture : activité enrichissante pour progresser à l'écrit, mais aussi acquérir de la confiance en soi, échanger avec les autres, s'enrichir à leur contact. Un atelier d'écriture « spécial » a eu lieu à Mamers, animé tous les 15 jours pendant quatre mois par un écrivain, Christine Deroin. Cette intervention fut conclue par la visite à la bibliothèque d'une exposition sur Jules Verne, commentée par l'écrivain. » ajoute Dominique Lelandais.

Ainsi, en atelier de formation de base, la dimension culturelle est une incitation à l'apprentissage : un apprentissage en soi, une ouverture au monde extérieur et par là même une avancée dans la vie. ■